



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs

Question écrite n° 11121

Texte de la question

M. Gerard Voisin attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation des personnes agees quant a la decision prise recemment par France Telecom de limiter a 3 minutes la communication de base. Le telephone est devenu un outil indispensable pour ces personnes, notamment pour celles qui eprouvent un certain nombre de difficultes physiques ou morales, afin de pouvoir dialoguer, rompre leur isolement, voire simplement s'approvisionner. Elles sont confrontees a de nombreux problemes et cette nouvelle mesure leur impose une nouvelle contrainte financiere. Il lui demande donc quelles mesures il entend adopter pour remedier a cet etat de fait et donner ainsi une meilleure qualite de vie aux personnes agees.

Texte de la réponse

Les mesures de restructuration tarifaire, conformes aux decisions du comite interministeriel d'aménagement du territoire qui s'est deroule a Mende, le 12 juillet 1993, permettent de reduire l'« effet distance » et contribuent ainsi a l'objectif d'aménagement du territoire. Elles comportent, certes, un ajustement a la hausse du prix des communications locales et de l'abonnement, mais leur effet global sera positif pour les abonnées grace a une baisse sensible des communications longue distance et a la mise en place des zones locales elargies permettant d'atteindre en moyenne sept fois plus de correspondants au tarif le plus bas. Cette restructuration procure en moyenne une baisse de 2,4 p. 100 du prix du telephone au benefice des utilisateurs. Par ailleurs, pour les personnes utilisant peu le telephone, un mecanisme specifique de reduction de l'abonnement en fonction de la consommation a ete institue. Enfin, les avantages de la modulation horaire sont maintenus et permettent aux personnes qui peuvent telephoner aux heures peu chargees, c'est-a-dire essentiellement les particuliers, d'en beneficier. Un bilan detaille des effets de la reforme sera entrepris des les prochains mois. Dans ce cadre, le ministere de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur portera une attention toute particuliere aux categories de personnes mentionnees par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11121

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 696

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2063